

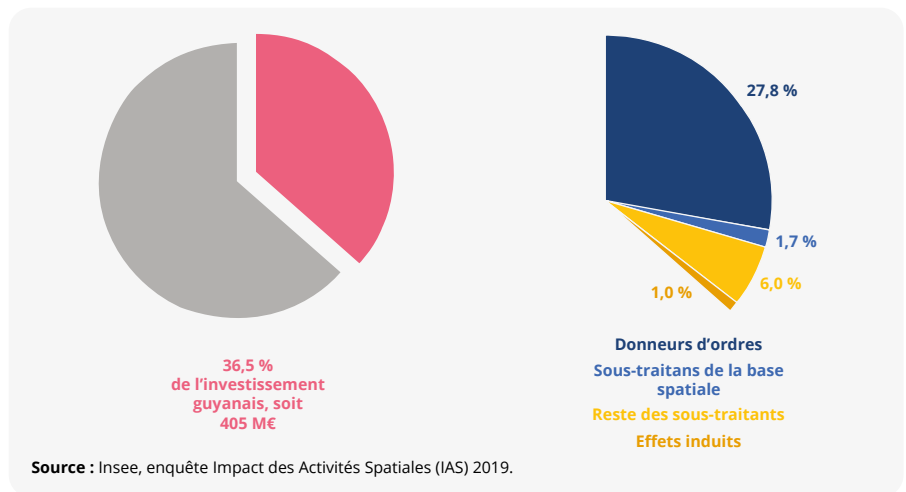
Un tiers de l'investissement guyanais est en lien avec le spatial

Avec une inauguration en septembre 2021 et un premier tir prévu en 2023, la construction du nouvel ensemble pour Ariane 6 nécessite des travaux de grande ampleur. Plus d'un tiers de l'investissement en Guyane est ainsi lié au spatial. Ce dernier a aussi un rôle majeur dans le commerce extérieur de la région : 83 % des exportations et 40 % des importations sont en lien avec la production de l'activité spatiale. Avec 124 millions de recettes fiscales et sociales, le secteur compte pour 12 % du total guyanais.

Pour faire face à une concurrence qui s'intensifie, le Centre Spatial Guyanais (CSG) réalise des investissements de grande ampleur. Ainsi en 2019, une part considérable de l'investissement guyanais est liée au spatial : 36,5 % (après 11,1 % en 2014 et 17,2 % en 2002), soit 405 millions d'euros tous effets confondus. Les trois quarts de ce montant sont investis par les quatre donneurs d'ordres du spatial (45 % en 2014). Ces derniers réalisent ainsi plus d'un quart de l'investissement total guyanais (5 % en 2014). Cette prépondérance des donneurs d'ordres de l'activité spatiale dans l'investissement guyanais s'explique par l'entrée dans l'ère d'Ariane 6 qui nécessite la construction d'installations et nouvel ensemble de lancement. En 2019, l'activité sur le chantier atteint son apogée, avec le déroulement de la majeure partie des travaux et une inauguration en septembre 2021 du complexe de lancement ELA 4, qui accueillera le nouveau lanceur pour un vol inaugural prévu fin 2023. Ce type d'investissement n'a pas eu lieu sur la base spatiale depuis la construction des infrastructures du lanceur Ariane 5 au milieu des années 1990 et la construction du pas de tir de Soyouz en 2005.

L'investissement des sous-traitants de la base spatiale (rang 1) ne représente que 1,7 % de l'investissement en Guyane. Les industriels sont souvent des entreprises européennes et une grande partie de leurs investissements sont localisés dans les différents pays membres. L'activité en Guyane de ces entreprises consiste à préparer les éléments du lanceur entre la livraison et le lancement. Une partie notable de l'activité industrielle spatiale est localisée en Guyane, notamment la production des propulseurs, des fluides et des carburants des lanceurs. Les autres sous-traitants (rangs 2 et plus) sont à l'origine de 6,0 % de l'investissement guyanais, avec un poids prépondérant des entreprises des secteurs de l'énergie,

► 1. Impact du spatial sur l'investissement



du transport et de l'immobilier. Enfin, l'impact sur l'investissement des ménages représente 1,0 % de l'investissement total guyanais ► **figure 1**.

Le spatial porte l'essentiel du commerce extérieur de la Guyane

La production de l'activité spatiale, essentiellement constituée de ventes de services de mise en orbite de satellites pour des entreprises localisées en France métropolitaine et à l'étranger, compte parmi les exportations. Son poids dans les exportations guyanaises est de ce fait très élevé et atteint 83,2 % en 2019, dont la quasi-totalité (99,5 %) est réalisée par les donneurs d'ordres.

L'impact du spatial sur les importations est également très important (40,0 % en 2019). En effet, à la différence des exportations, les importations de biens et services hors spatial sont importantes en Guyane que ce soit des biens de consommation, des biens d'investissement, des biens intermédiaires ou l'approvisionnement en énergie. Les importations du spatial sont donc diluées dans les importations des autres acteurs

de l'économie et ce phénomène s'accroît avec le dynamisme démographique de la région et la diversification de l'économie qui en découle. En 2003, le spatial portait la moitié des importations.

Les importations des donneurs d'ordres atteignent 27,0 % des importations guyanaises, soit les deux tiers de l'impact total du spatial. Les importants montants investis pour la construction du pas de tir Ariane 6, nécessitant des équipements industriels dans le cadre du chantier, font progresser très fortement les importations par rapport à 2014 (+ 10,0 %). En revanche, la part des importations des sous-traitants de premier rang se contracte très nettement et passe de 23,0 % en 2014 à 4,3 % en 2019. Il s'agit en partie d'un effet de champ : Airbus et Safran, qui faisait partie en 2014 du premier rang de sous-traitance, sont intégrés en 2019 aux donneurs d'ordres par le biais d'Ariane Group.

La part des importations des entreprises du CSG dans le total guyanais (31 %) est comparable à celle de 2014 (33 %). Le reste de la chaîne de sous-traitance importe 5,5 % des biens et services de la Guyane

(3,7 % en 2014) et la consommation des ménages induite par la présence du CSG est à l'origine de 3,2 % des importations du territoire (3,7 % en 2014) ► **figure 2.**

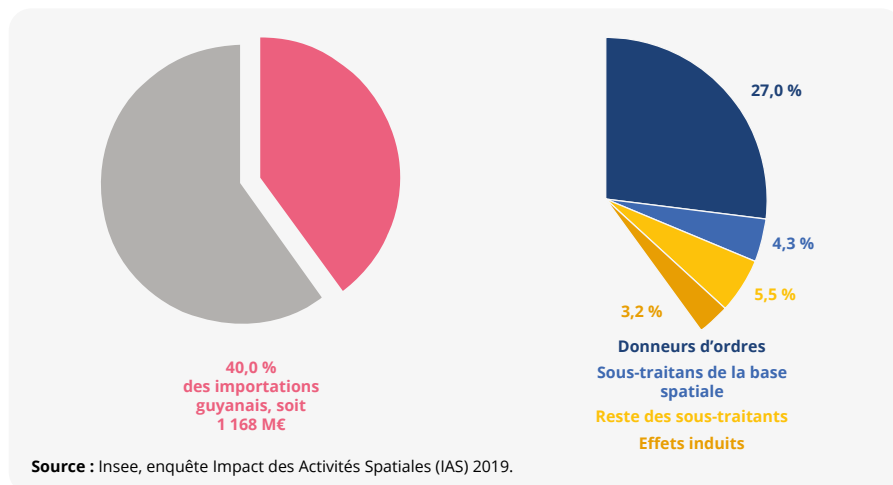
12 % des recettes fiscales guyanaises sont liées au spatial

Les recettes fiscales liées au spatial sont constituées pour quatre cinquièmes de recettes directes (impôts sur les sociétés et cotisations sociales) dont plus de la moitié de cotisations sociales et pour un cinquième de recettes indirectes (octroi de mer et impôts sur les produits). En 2019, la filière spatiale génère ainsi 124 millions d'euros de recettes fiscales et sociales soit 12 % du total guyanais après 15 % en 2014 et 24 % en 2002. Ce recul s'explique en partie par la réduction de la masse salariale liée au spatial en Guyane, qui entraîne une baisse des cotisations sociales versées.

Les cotisations sociales représentent 9,3 % de celles versées sur le territoire, en baisse par rapport à 2014 (12,5 %) et 2002 (16,2 %). Au total, 67 millions d'euros de cotisations sociales sont liées au spatial en 2019 : 28 % sont versés par les donneurs d'ordres, 29 % par leurs sous-traitants, 23 % par les entreprises du reste de la chaîne de sous-traitance et 20 % issus des effets induits.

Les impôts sur la production liée au spatial s'élèvent à 34 millions d'euros et représentent 18,7 % du total guyanais, stable par rapport à 2014 et moindre

► 2. Impact du spatial sur les importations



comparée à 2002 (24,8 %), en lien avec le recul de la production liée au spatial (27 % en 2019 contre 45 % en 2002). Ce montant est acquitté à 40 % par les donneurs d'ordres, 20 % par leurs sous-traitants et le restant se partage pour moitié entre les établissements du reste de la chaîne de sous-traitance et les effets induits par la consommation des ménages.

Un cinquième de l'octroi de mer collecté en Guyane est lié au spatial, une part comparable à celle de 2014 (22 %) et inférieure à 2002 (40 %), année exceptionnelle avec un niveau d'importations très élevé. Au total, 23 millions d'euros sont perçus au titre de l'octroi de mer, dont 20 % versé par les donneurs d'ordres, 14 % par leurs sous-traitants, 45 % par les établissements

du reste de la chaîne de sous-traitance et 21 % via les effets induits par la consommation des ménages. La part de l'octroi de mer versée par les donneurs d'ordres (20 % du total lié au spatial) est réduite comparée à leur participation pour deux tiers aux importations liées au spatial. En effet, les éléments importés qui sont directement liés à la fabrication des lanceurs ainsi que les satellites bénéficient d'une exonération totale d'impôts sur importation, puisqu'ils sont réexportés (dans l'espace). Or ces éléments constituent la grande majorité des importations. ●

Corentin Douriaud,
Clémentine Garandau, Rémi Charrier
(Insee)